

A l'intention de : M. le ministre de l'écologie, Monsieur Borloo

Objet : Proposition pour le photovoltaïque français

Monsieur le ministre,

Introduction :

Comme vous le savez, le photovoltaïque français est en plein développement. En tant qu'installateur, je le vis au jour le jour. Je constate malheureusement que plus ça va, plus les choses deviennent compliquées et inintelligibles pour le commun des mortels (multiplication des tarifs d'achat, critère de mise en œuvre incompréhensible, ...). On avait une chance unique d'offrir une nouvelle perspective à la société, un but pour le futur et on est en train de la gâcher. Je vous soumetts mes modestes réflexions sur le sujet.

Propositions :

Le principal obstacle au développement du photovoltaïque est d'ordre financier. Comme tout le monde le sait, c'est le nerf de la guerre. Toutes les mesures actuelles (crédit d'impôt, tarif d'achat, TVA, aide, ...) sont là pour contourner ce problème. Je pense qu'il faut attaquer le problème à la racine, le reste n'est alors plus qu'ajustement.

Il s'agit donc de faire en sorte que le financement d'une installation photovoltaïque puisse se faire sans risque financier pour la personne ou le financeur. Pour cela, le moyen le plus simple et le plus efficace me semble être la création d'un **Compte Solaire** dédié. Le fonctionnement est extrêmement simple : considérons une personne qui a un toit ayant les bons pré-requis pour une installation. Une fois un devis d'une bonne société (voir plus loin) en main, le déroulement des opérations est alors le suivant :

- elle va voir sa banque, celle-ci crée un compte solaire
- la personne verse sur ce compte l'argent libre qu'elle dispose (éventuellement rien)
- la banque verse le complément
- la banque calcule le montant total qui sera à rembourser (le prêt avec les intérêts)
- l'installation se fait
- chaque années EDF (ou autre) verse sur ce compte le montant de la vente de l'électricité
- la personne peut y verser son crédit d'impôt ou tout autre apport sans pénalité
- une fois le compte soldé, il est basculé sur le compte courant de la personne.

Toutes les banques peuvent créées ce genre de compte. Le prêt devra être garanti par l'état afin qu'il n'y ait aucune réticence des banques. C'est exactement ce qui se fait en Allemagne avec le succès que l'on connaît.

Toutes personnes est maintenant en mesure de faire une installation *indépendamment de sa situation financière* (la banque n'a plus aucun motif pour refuser le prêt). De plus son budget n'est aucunement impacté et il n'y a aucun changement sur son taux d'endettement. C'est une opération blanche pour elle, cela veut donc dire que l'on n'est plus stressé par une quelconque rentabilité financière et que l'on peut donc ce permettre des retours sur investissement de plus de 10 ans. Cela permet de décriper les contraintes que l'on voit sur le tarif d'achat et autre.

Le risque lié au producteur (le défaut de remboursement du prêt) est ainsi supprimé. Le seul risque restant est un défaut de fonctionnement de l'installation. J'en arrive donc à la société qui fait l'installation. Il est clair que le seul responsable de l'installation est la société qui la faite (bien sûr, si défaut du matériel, elle n'est pas responsable). Il faut donc faire en sorte que la société soit fiable et fasse du bon travail : j'enfonce une porte ouverte mais il y avait un fort courant d'air de face ! Je propose donc que pour avoir droit au **Compte Solaire**, la société qui a fait le devis fasse partie d'un groupement (ou association) qui reconnait et certifie ses compétences. Ce groupement pourrait être une fusion de Quali-PV et Consuel PV. Ce qui est important, c'est que la totalité de l'installation soit contrôlable. Si il venait à y avoir un défaut dans la prestation de la société certifiée, ce serait donc le groupement (association) qui serait responsable.

Plus de risque coté producteur, plus de risque coté installation, plus d'obstacle au développement du photovoltaïque. Maintenant qu'il n'y a plus de risque financier, il est possible de supprimer les aides, de réduire (voire supprimer) le crédit d'impôt et de partir sur des tarifs d'achat plus bas et donc plus soutenable dans la durée.

Il va de soi qu'il faut supprimer la limite des 3kWc en gardant une TVA à 5,5 pour les petites installations (jusqu'à 5kWc par exemple) et en faisant une TVA à 19,6 seulement sur les kWc supplémentaires. Je conserve cette différence car il faut compter avec l'effet d'échelle : les petites installations coûtent plus cher que les grosses proportionnellement.

En ce qui concerne l'intégration, il faut revenir à la définition initiale de PRIME. On doit avoir seulement deux tarifs : l'un au sol de l'ordre de 32cts et un deuxième de l'ordre de 42cts pour tous les autres types de pose. Une PRIME de 10cts est octroyée pour les VRAIS intégrations, c'est-à-dire pour *les maisons neuves ou les réfections TOTALES* de toiture avec du BIPV.

On peut effectivement étendre la notion d'index sur le tarif d'achat en fonction de la région pour compenser la différence d'ensoleillement entre le nord et le sud .

Chaque année, le tarif de départ du contrat (ceux qui ont déjà un contrat n'ont aucun changement) pourra être diminué d'un certain pourcentage (en fixant un maximum de 5% par exemple) tenant compte de la baisse du coût du matériel.

Le système ainsi conçu est clair, simple et pérenne. On sait ou on va.

Remarque : Une chose qui serait top serait la création d'un fond dédié qui servirait à financer les installations (en suivant le principe ci-dessus). Ce fond serait alimenté par n'importe qui, en particulier les personnes qui souhaitent contribuées mais qui n'ont pas de toit disponible (les personnes en ville par exemple). Les placements sur ce fond seraient rémunérés (argent provenant de la vente du courant) et pourraient donner droit à un crédit d'impôt. Ce serait une façon intelligente de faire circuler l'argent.

Juste un petit exemple chiffré : Prenons une installation typique de 3kWc sur maison qui coûte actuellement autour de 17k€TTC. En prenant un tarif de vente de 42cts et une production moyenne (en introduisant un coefficient régional pour compenser les différences nord/sud) de 1100kWh/kWc par an, le bénéfice annuel sera de 1386€. Si on suppose par ailleurs aucune aide (pas de crédit d'impôt, pas d'aide particulière), on obtient un retour sur investissement brut de 12 ans. C'est tout à fait acceptable.

Enfin, on ne doit pas oublier la MDE (Maîtrise de l'Energie). Produire c'est bien, mais consommer avec intelligence c'est encore mieux. J'aime pas trop le terme d'économie car cela à une connotation de restriction. **Il ne s'agit pas de se restreindre, mais de mieux consommer**. Je pense que l'on pourrait ainsi introduire une PRIME de 5cts pour les personnes qui choisissent la vente au surplus. Ainsi on inciterait à consommer localement tout en réduisant la facture de consommation. Cela inciterait également à revoir son mode de chauffage (travaux d'isolation, chauffe-eau solaire), à changer son électroménager pour du matériel plus sobre énergiquement. Bref, c'est bon pour l'économie, pour l'emploi.

Conclusion :

Le photovoltaïque ainsi vu non pas comme un produit financier (ce qui est le cas actuellement) mais comme une participation au développement énergétique du pays devient alors un formidable outil pour l'éveil de la conscience citoyenne. L'énergie est la base de tout. En participant à sa production, soit directement en ayant une installation, soit indirectement en contribuant à son financement, on est placé au cœur de la thématique actuelle du développement durable. On a ainsi accès à tous les thèmes connexes : MDE, réseau du futur, emploi vert, recyclage, respect de la nature,